L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 22 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

Par JULES CLARETIE.

VII
Andréina.

Solignac laissait dire son compagnon. Le regard de cette inconnue l'avait vraiment ému et un peu flatté. Il devait être cependant habitué à ces hommages fugitifs de la beauté au soldat qui passe. Il en avait tant vu, de ces jolis visages, encadrés dans quelque fenêtre, et qui souriaient au régiment en marche! Il en avait tant ramassé, par les chemins, de ces bouquets de fleurs jetés par des inconnues au cavalier en campagne! Et adieu, va! Le bonheur coupait court au roman à peine ébauché, chaque étape apportait sa promesse d'amour qu'emportait chaque départ. Tout chevalier errant ne peut aimer qu'à l'aventure. Solignac n'avait rien semé de son cœur sur les routes. Il n'avait émietté que ses caprices, et le bouquet de roses de son inconnue n'était pas le seul qu'il eût arrêté, au passage, de la pointe de son sabre.

Mais peut-être ne s'était-il jamais senti aussi intrigué, piqué au jeu, rapidement séduit que par cette grâce bizarre. Il y songeait encore en donnant à Castoret ses ordres pour l'expédition de la nuit.

Solignac n'oubliait pas en effet que, cette nuit même, il devait rendre la liberté au commandant Rivière.

Il fit connaître ses instructions à Castoret. Le hussard devait se trouver, à une heure dite, à l'hôtel de la Rigaudie. Fournier, le majordome de la marquise, avait, comme il était convenu, éloigné tous les gens sous prétexte d'une journée de la liberté accordée par Mlle de la Rigaudie en souvenir d'une fête de famille, et le vieil et pimpant serviteur, si correct d'ordinaire et presque musqué, s'apprêtait à revêtir les habits du cocher.

Solignac sortit de l'hôtel Saint-Firmin, après avoir quitté son uniforme; il sortait sans armes. Dans une pareille entreprise, il voulait bien risquer sa vie, mais il n'entendait tuer personne. Il ne prit avec lui que quelques roses du bouquet jeté par l'inconnue. D'ailleurs, il était fermement persuadé que l'évasion serait facile. Le caveau de l'hôtel était déblayé; une maçonnerie le séparait seul des souterrains du Temple, et les coups de pioche de Castoret avaient eu sans doute, dès le matin, raison de l'obstacle.

Le colonel, allègre comme un matin de bataille, se dirigea vers le Palais-Royal, où il voulait dîner. Le jardin et les galeries n'étaient plus ce qu'on les avait vues sous la Révolution et le Directoire. A l'animation politique avait succédé le brouhaha plus intime d'une foule qui se rendait là, non plus pour philosopher ou discuter, mais pour humer le plaisir. Le bruit des bottes éperonnées, des sabres battant les cuisses musculeuses des officiers, les échos de la Bourse qui se tenait là, en attendant la construction du bâtiment qu'on lui destinait, remplaçaient les cris des vendeurs de journaux, des porteurs de nouvelles et les querelles quotidiennes des jacobins et des muscadins. Même intensité de vie su surplus. Ce coin de Paris était toujours livré à la bonne chère, à la spéculation, au jeu, à la mode et à l'amour facile. Toutes les divinités de l'Olympe, pour parler le langage du temps, s'y donnaient rendez-vous, Comus coudoyant Mercure, Plutus courant à la reine de Cythère — toutes, excepté la déesse de la sagesse.

Les boutiques, qui nous paraissent modestes aujourd'hui, mais qui semblaient et qui étaient fort opulentes pour le temps, les magasins de nouveautés, les vendeurs de bijouterie, les tailleurs qui serraient à la minute, les marchands de gaufres et les opticiens, les modistes, les débitants de cristaux, tout ce qui était le luxe de Paris, les restaurants et les cafés, attiraient là les militaires, les flâneurs, les provinciaux et les filles. Des cafés où l'on servait à la fois un verre de bière et une scène de ventriloquie. Des restaurants à trente sous, où les sauces affadissantes étaient relevées, disaient les mécontents, d'une musique aigrelette. Le café de Foy, dont les glaces étaient célèbres; le café de la Rotonde; le café des Mille-Colonnes, où la belle limonadière, les draperies élégantes, un mobilier précieux et de "riches quinquets" étonnaient les étrangers; le café Sabatino, où les officiers et les élégantes allaient consommer le punch à la romaine, aussi célèbre que le moka du café Lemblin; le café de Chartres, où le bon ton voulait qu'on déjeunât,—comme il était convenable de faire au café de Valois sa partie d'échecs; le café des Etrangers, qui possédait "plusieurs billards et un orchestre"; le café Montansier, vaste, étincelant, encombré, où se réunissaient les gens du bel air, ceux qui n'allaient jamais à l'Opéra qu'au balcon, qui ne se faisaient chausser que par Ashley, habiller que par Catel, et qui ne dînaient que chez Véry.

Véry, Billiotte et les frères Provencaux régnaient despotiquement au Palais-Royal, comme Beauvilliers, rue de Richelieu, Baleine rue Montorgueil, Nicolle au boulevard des Italiens et Henneveu ou Hardivillier au boulevard du Temple. Un estomac qui se piquait d'avoir du goût ne pouvait absorber un mets un peu célèbre que chez ces rois des traiteurs. Tout le dix-huitième finissant et le dix-neuvième qui commençait avaient d'ailleurs mis l'appétit à l'ordre du jour. Pendant le Directoire, on avait largement vécu parce qu'on se sentait revivre; sous l'Empire, on continuait à absorber la vie par tous les pores, parce qu'on ignorait si demain ne sonnerait pas l'heure de mourir. De là, de cette continuelle attente, le besoin de réagir par tout ce qui est l'existence surchauffée: les repas splendides, les vastes gaietés, pareilles à des éclairs, la belle humeur, les chansons narquoises et les rapides amours.

Solignac savourait donc la vie hardiment, pleinement, comme on viderait une bouteille qu'une main brutale peut vous arracher tout à l'heure. Dans cette capiteuse atmosphère du Palais-Royal, il se sentait heureux de respirer et, du même coup d'œil, il admirait, à la devanture de Véry, l'entassement des terrines de Nérac et de Strasbourg, des pâtés d'Amiens, des gigots des Ardennes et des confitures de Bar, et, dans les galeries et le jardin, les aigrettes et les panaches, les étoffes brochées et les tissus transparents qui laissaient, au plein jour de ce beau soir de juillet, apparaître avec une insultante nudité, les bras de statues des femmes et la nacrure de leurs épaules.

Peut-être aussi le beau colonel songeait-il à la femme entrevue, quelques heures auparavant, à la femme au bouquet de roses; il l'avait, ce bouquet, partagé en deux, laissant la moitié des fleurs à l'hôtel, les tiges baignées dans une eau pure, et il lui semblait que l'autre moitié, celle qu'il avait emportée, lui mettait sur la poitrine, à l'endroit du cœur, une sorte de brûlure, tandis que son parfum, filtrant à travers les vêtements, montait au cerveau de Solignac comme quelque chose de féminin, de troublant et de divin.

Mais tout digne qu'il fût des romans de Mme de Genlis, le colonel était de son temps. Il prit donc place avec une satisfaction évidente devant une des tables de Véry et parcourut la carte du jour en homme à qui les amourettes n'enlèvent certes point l'appétit.

La nappe était blanche, l'argenterie brillante, les vins vieux, les mets choisis. Solignac fit un excellent dîner tout en sentant toujours, comme s'il en eût été imprégné, cette odeur des roses.

Il achevait son repas, indifférent aux causeries des voisins qui, tout en riant, buvaient du champagne, lorsque la porte du restaurant s'ouvrit et un homme vêtu d'une longue lévite élégante, mais avec une tournure de valet, entra, et après avoir salué circulairement, vint droit à Solignac et s'inclina avec respect.

Puis, fort poliment:

—Vous êtes bien le colonel de Solignac? demanda-t-il.

—Oui, dit le colonel.

L'homme aussitôt s'inclina et, ouvrant deux boutons de sa lévite, il prit dans une poche intérieure un billet qu'il tendit à Solignac.

Le colonel regarda tout d'abord le billet sans l'ouvrir, et, chose étrange, il lui sembla que ce papier, comme le bouquet de l'inconnue, était parfumé d'une odeur de roses.

—Qui vous a remis cela? fit-il comme s'il eût voulu se donner le plaisir d'être intrigué un peu plus longtemps.

Le porteur du billet ne répondit point; son sourire indiquait que le colonel n'avait rien à faire qu'à lire.

Solignac lisait en effet.

L'homme qui le regardait le vit légèrement rougir, et il surprit dans ses yeux bleus et hardis un éclair de joie juvénile.

—C'est bien, fit le colonel.

—La réponse?

—J'y serai.

L'autre salua de nouveau, avec une politesse de laquais et sortit gravement, lentement, comme un diplomate qui vient de remplir une mission officielle.

—C'est un roman qui commence, songeait Solignac en relisant le billet, en le respirant pour y retrouver le parfum qui le grisait.

Le billet, sans signature, faisait allusion à la revue de cette après-midi, au bouquet de roses jeté par-dessus les schakos des soldats et rattrapé à la pointe d'un sabre, et celle qui l'écrivait—l'adorable femme de la place du Carrousel—demandait à Solignac de se trouver, au tomber de la nuit, à l'entrée de l'avenue des Champs-Elysées et de la place de la Concorde.

Une femme, en calèche, attendrait là le beau colonel.

—En vérité, se dit Solignac, il est écrit que je n'aurai même point le temps de m'ennuyer pendant les heures qui me séparent du moment où je devrai agir pour Claude Rivière!

Il regarda sa montre, calcula qu'il avait devant lui plus de deux heures, et payant la carte, il sortit, traversant le Palais-Royal encombré de promeneurs, de soldats et de femmes, plein de rires, de gaieté, de couleur, de vie, puis il se dirigea à pied vers les Champs-Elysées.

L'idée lui paraissait bizarre de ce rendez-vous au coin de la longue avenue mélancolique et quasi déserte alors. Il n'y avait guère, aux Champs-Elysées, que des joueurs de boule ou de longue paume, des invalides errants, des amoureux furtifs.

—*Elle* ne veut pas être vue! se disait Solignac.

Et il se demandait alors comment cette même femme avait osé, devant tous jeter à un passant le bouquet sur lequel elle appuyait ses lèvres comme elle lui eût envoyé un baiser? A quel rang appartenait-elle donc? Solignac ne l'avait-il pas déjà vue? Il avait beau chercher, aucun souvenir ne lui rappelait ce pâle visage rencontré quelques heures auparavant pour la première fois.

(*A continuer.*)

☞ Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELÉRY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle sera été déposée à un bureau de poste, mais il en sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magazins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs—2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI; à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril75—1an   Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept—   An No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.
Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour St-Nisport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Glaises, de Pattersonville, Centreville, Franklin; Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 25 décembre, à 5 heures P. M.

IDA.

Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part MARDI, 21 décembre, à 5 heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

15déc—1an   No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES M. DOWLING,

28sept—1m   No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Lundis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broed, capitaine,
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera décar qué à Simmsport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

C. C. Picket, capitaine,
A. Keynier, commis,

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

Paquebot hebdomadaire des Opelousas.

Pour Washington, Port Barre, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur

ST-MARY,

d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, part MARDI 21 décembre, à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

14 déc—   No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 53 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas; BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Bâton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES midi.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif ansi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY,

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,

25juil—3m   No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à 10 A. M. — Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, — Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT-JOHN.

Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,

29 oct—   No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

U. D. TERREBONNE, Capt.
Frank Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents,

13nov—1m   No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE.

Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET,

16 juillet—1an   9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. GOMAUX, 20 rue Conti.

9mai—

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes.....226
Femmes.....52—soit 278

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes.....135
Femmes.....56—soit 191

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 85 bons. Les docteurs Landry, Hava et de Bausset, ainsi que messieurs Jas et Cusachs, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873....$ 177 65.
Reçu en 12 mois (bal et cotisations).....2,387 75—$24

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droits à 247 logements et 494 repas.....$ 169 40
Secours en argent à diverses nécessiteux.....83 10
Aux inondés de la Louisiane.....50 00
Cours d'anglais, 12 mois à $15 .....180 00
Location du bureau, employé.1,112 55
Annonces, imprimés.....75 55—1651 60

En caisse aujourd'hui, 13 décembre 1874.....813 80.

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,

nov—1an   Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13oct.	21 nov.
Hannover...	21 nov.	
Frankfurt...	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres.....$150 en or.
Entrepont.....36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres.....$150 en or.
Entrepont.....45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.....$35 en or.
Entrepont.....15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

4sept—1an   Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

HUDSON,

Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 23 déc. à 8 h. A. M.

Passage.....$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an   Rue Carondelet, No 41.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, et compris les Risques non terminés de 1872..... $183,93[illegible]
Primes sur les Risques de feu..... $120,490 15
Primes sur les Risques de rivières..... 22,311 65
Primes sur les Risques de mer..... 35,721 19
Moins les primes rendues..... 5,757 [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873..... 30,657 06— 36,414
Primes nettes pour l'année 1873..... $146,008 14
Déficit pour l'année 1873..... 8,246 65
..... $156,854 [illegible]
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu..... $90,967 [illegible]
Sur les Risques des rivières..... 10.
Sur les Risques de mer..... 35,735 43
..... [illegible]
Réassurances..... [illegible]
Taxes..... [illegible]
Réfaction au lieu de scrip. épenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer..... 15,964 81
Intérêt du sur les scrips non encore payés..... 26,727 [illegible]
..... 4,209
..... $54,956 [illegible]
Moins escompte et intérêts..... 15,612 43 — 38,[illegible]
..... $166,834
..... 30,00
Pertes non réglées..... $186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse..... $29,405 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gages..... [illegible]
Effets à recevoir sur Primes..... [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement..... $32,573 [illegible]
Propriété foncière..... 81,065 81
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans..... 50,000 00
Actions de Banques..... 229,546 [illegible]
Actions de la Compagnie Valletto Dry Dock..... 44,200 [illegible]
Actions du Harbor Protection Company..... 4,000 [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés..... [illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association..... 1,[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance..... 4,0[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association..... 1,5[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions..... 256,163

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

1er janv—1m

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..... $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques..... 35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés..... 98,731 96
Dû par d'autres banques nationales..... 23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..... 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations..... 188,716 10
Dépenses courantes et taxes payées..... 38,563 69
Primes payées..... 55,600 00
Echanges pour le Clearing-House..... $121,818 22
Billets d'autres banques nationales..... 26,501 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)..... 2,875 79
Espèces..... 77,379 17
Billets Legal Tender..... 466,823 00 — $705,898
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)..... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)..... 4,000 00
Total..... $2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé..... $850,000 00
Surplus..... 38,590 84
Autres profits non-partagés..... 87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés..... 500,000 00
Dividendes non payés..... 6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques..... $1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts..... 7,000 00
Chèques certifiés..... 12,850 56
Chèques du caissier, non payés..... 100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales..... 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat..... 91,486 65
Total..... $2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs

14juil—1t

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. H. ALLEN,
C. E. PAYNE, Directeur-général.
Agent.   4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DÉPARTS—

Exprès du jour..... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle..... 5:00 p. m.

—ARRIVÉES—

Exprès (tout le parcours) et malle..... 10:00 a. m.
Exprès de nuit..... 9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON,

21 Nov.☞   Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express..... 7:30 a. m.
Through Express and Mail..... 5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail..... 10:00 a. m.
Night Express..... 9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,

21 Nov.☞   Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	—	9	—
10	—	11 ½	—
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	—
4	—	5 ½	—
6	—		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,

5 mai—☞   Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. — ARRIVÉES.
Express.....7:20 A. M. | Express.....11:30P. M.
Malle.....5:30 P. M. | Malle.....12:20A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST-LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75☞

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route).

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. — ARRIVE.
Express.....7:20 A. M. | Express.....11 30 P. M.
Mail.....5:30 P. M. | Mail.....12:20A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.   any 14 75☞

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 12 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour des marchandises expédiées pour cette route vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDRLY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de frêt le 5 heures.

1mai—   CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 21 décembre 1873.
Primes d'incendies..... $52,641
Primes de rivières..... 1,112 5
Total des primes..... $53,815 18
En moins—primes non expédiées..... 35,876 79
Montant net des primes..... $17,938 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées..... $ 236 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts..... 12,154 98 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées..... $5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, promisoires hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450..... $151,222 46
Propriétés foncières appartenant à la compagnie..... 17,500 00
Prêt garanti par des actions..... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie..... 27,550 00
Bons des Etats-Unis..... 8,550 00
Effets à recevoir..... 8,336 55
d'abaetes surdem, d'ortant 8 pour cent d'intérêt..... 19,250 0
Intérêt..... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement..... 27,420 96
Effets à recevoir pour primes..... 800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier..... 13,419 73
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence..... 3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement..... 69,451 50
..... $355,962

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action..... $313,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées..... 17,928 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé..... 17,928 40
Montant réservé pour perte non réglées..... 5,546 63
Salaires non payés..... 759 11
..... $355,962 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance
ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 [illegible] 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès..... $54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes..... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes..... 21,130 66
..... $87,554 34
Montant payé sur 26 décès..... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires..... 10,679 39—$56,129 3
..... $31,425 00

PASSIF.

Polices série "A"..... $5,802 25
Polices série "B"..... 4,276 17—$10,978 4

ACTIF.

En caisse..... $2,255 54
Décès payés "non réclamé,"..... 4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton..... 7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne..... 5,218 25
Banque d'Amérique..... 4,210 50
Banque Nationale Mutuelle..... 5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement..... 8,305 00
Meubles de Bureau..... 1,485 85
Effets à recevoir..... 1,36[illegible]
..... $[illegible] — $41,[illegible]

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.
104.....rue du Canal.....104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de née précédente:

Sur risques de feu..... $569,621
Sur risques de mer..... 52,556 10
Sur risques de rivières..... 55,983 08
Total des primes..... $678,160 23
En moins, primes non expirées..... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875..... $556,692 22
Pertes payées—
Sur risques d'incendie..... $257,344 41
Sur risques de mer..... 47,782 44
Sur risques de rivières..... 32,344 65
..... $327,476 90
Taxes..... 35,609 98
Réassurances et primes remboursées..... 26,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt..... 64,930 07
..... $454,260 67
Profit..... $102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières..... $232,814 42
Bons de la ville..... 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres..... 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages 327,279
Effets à recevoir..... 88,917
Primes en voie de recouvrement..... 94,404
Bons de l'Etat..... 550
Actions d'assurance..... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp..... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association..... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall..... 5000 00
En caisse..... 108,587 29
..... $1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, — Ed. Toby,
D. Fatjo, — P. Fourchy,
S. Z. Relf, — M. W. Smith,
L. F. Generes, — J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, — J. M. Allen,
Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie..... $201,308 60
Primes de mer..... 42,344 83
Primes des rivières..... 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées..... 276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie..... $62,347 66
Sur risques de mer 15,447 22
Sur risques de rivières..... 55,553 91—$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c..... 73,706 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital..... $62,133 12
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir..... $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 17,439 55
Argent en banque..... 63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières..... 115,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres..... 152,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c..... 37,314 1
Total de l'actif..... $610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, — Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, — C. T. Buddecke,
John Phelps, — Adam Thompson,
Henry Abraham — P. N. Strong,
Victor Meyer, — Joseph Bowling,
Edward J. Gay, — John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, — Simon Forchemer,
Joseph B. Wolfe, — R. B. Post,
Edward Pilsbury, — John E. King,
Fred'k Camerden — J. L. Harris,
Andrew Stewart, — Joseph Stone,
George Martin, — Alfred Moulton,
L. C. Jurey, — Edward Nalle,
George W. Sentell, — A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 février—7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes..... $ 842,321
Tiré au delà des dépôts..... [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..... 605,000
Autres actions, bons et hypothèques..... 17,773
Dû par des agents de rachat et de réserve..... 32,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..... 3,819
Local de la banque..... 7,903
Autres Propriétés foncières..... 2,721
Mobiliers et installations..... 15,032
Dépenses Courantes..... 4,972
Taxes payées..... 4,744
Primes..... 73,414
Echanges pour le Clearing House..... 27,973
Billets d'autres Banques Nationales..... 11,570 9
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels..... 1,672 92
Espèces..... 15,196 77
Billets Legal Tender..... 254,000 0
..... $1,604,732 18

PASSIFS.

Capital payé..... $ 800,000 0
Surplus..... 11,353
Escompte..... 3,656
Change..... 3,898
Intérêt..... 1,317 62
Circulation Nationale non rachetée..... 419,000
Dividendes non-payés..... 783 3
Dépôts Individuels..... 327,918
Chèques Certifiés..... 7,518 27
Dû à des Banques Nationales..... 1,683
Dû à des Banques et des banques de l'Etat..... 373
..... $1,604,732 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact—

P. POURSINE,
R. S. KERR,
A. W[illegible]

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE
A LA NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..... $753,975 63
Tiré en sus..... 4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..... 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse..... 100,000 00
Autres actions et Bons..... 26,025 59
Dû par des agents de réserve et de rachat..... 60,627
Dû par d'autres banques nationales..... 7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat..... 1,261
Propriété foncière, mobilier et installations..... 5,900 83
Dépenses courantes et taxes payées..... 11,163 2
Primes payées..... 40,000 0
Echanges pour le Clearing-House..... 104,218 82
Billets d'autres banques nationales..... 8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)..... 641 5
Espèces..... 27,673
Billets Legal Tender..... 210,110
Total..... $1,691,400

PASSIF:

Capital payé..... $300,000
Surplus..... 27,000
Autres profits non partagés..... 37,023
Billets de banques non rachetées..... 269,995
Dividends non payés..... 240 8
Dépôts individuels..... $968,581 79
Certificats de dépôts, payables sur demande..... 600 00
Chèques certifiés..... 11,912
Chèques de caissiers non payés..... 54,327 — 1,026,162 22
Dû à d'autres banques nationales..... 12,388 23
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat..... 8,699 55
Total..... $1,691,460 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:

T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
H. GOGREVE

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie..... $485,120 58
Sur risques de mer..... 83,982 66
Sur risques de rivières..... 94,394
..... $663,497 21
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874..... 166,601 53
Primes remboursées..... 33,222 72
..... 199,824 25
..... $463,672 65
Plus intérêts..... 35,365 14
..... $504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances..... $ 45,102 90
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer..... 57,422 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur..... 51,427 45
..... 270
Dépenses générales..... 58,250
Taxes..... 19,430
Commissions..... 35,570
Réfraction (rebate)..... 61,494 30
..... 476,836
Bénéfice net..... $ 27,202 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse..... $ 85,050 89
Primes en voie de recouvrement..... 92,122 77
Garanties et billets hypothécaires..... 211,859 84
Effets à recevoir pour primes..... 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds..... 182,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions..... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission..... 9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances..... 7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp..... 70,862 77
Autres propriétés foncières..... 70,522 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement..... 1,675 70
Compte suspendu..... 3,070 16
..... 758,560 63

PASSIF.

Capital..... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874..... 166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés..... 6,727 15
Réclamations contre la compagnie..... 4,293 72
..... $677,633

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation..... $ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT, — A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, — AD. SCHREIBER
H. GALLY, — JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, — W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, — D. FATJO,
EMILE BOUNY, — D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu..... $114,052 22
Sur risques de mer..... 59,361 27
Sur risques de rivières..... 29,586 32
Total des primes..... $203,000 81
Moins primes rendues..... 3,154 71
Primes acquises..... $199,845
Déduit—Pertes par le feu..... $45,106 86
Pertes sur mer..... 42,116 78
Pertes sur rivières..... 15,476 56
..... $102,692 97
Réassurances..... 21,216 73
Réfactions (rebate)..... 9,563 07
Taxes..... 7,450 66
Loyer..... 3,750 00
Dépenses, et profits et pertes..... 34,624 13
..... $182,024
Réservé pour primes non terminées..... $17,820 98

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes..... 0
Comptant..... 42,428 0
Comptes en voie de collection..... 18,560 2
Billets recevables..... 2
Prêts sur garanties..... 60,050 00
Prêts sur hypothèques..... 41,546 23
Stocks et Bons..... 5,870 00
Installations de bureaux et meubles..... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc..... 5,195 43
..... $226,617
Moins intérêts non payés et dividendes..... 2,196
..... $224,420 83

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. EGUINY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, — S. Henderson, — G. P. Blancan
A. Tertrou, — O. Bercier, — G. J. Leeds,
A. M. Fortier, — F. Laborde, — T. L. Airey,
B. Huff, — J. Brunaso, — M. Keiffer,
A. Hirsch, — E. K. Bryant, — O. Hopkins,
H. Kern, — W. B. Conger, — A. Palacio,
H. Beer — E. De Gas, — E. Ganucheau.
J. B. Camors — W. A. Bell — H. Roes.

Mechanics' and Traders
INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant.

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie..... $129,031 46
Primes de mer..... 24,310 02
Primes de rivières..... 5,867 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872..... 42,000 00
Total..... $201,209 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année..... 50,125 43
..... 211,053 [illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie..... $64,317 28
Sur les risques de mer..... 17,695 21
Sur les risques de rivières..... 18,331 71—100,344
..... $110,229 [illegible]
En moins,
Refaction (rebate), 15 pour cent..... $6,563
Réassurances..... 18,622 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt..... 3,446 [illegible]
Réservé pour pertes non réglées..... 20,056 00 — 48,641 [illegible]
Bénéfice net..... $61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse..... $50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis..... 204,047
Primes en voie de recouvrement..... 121 3
Société bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc..... 3,355
Propriété foncière..... 4,557
Billets d'actions (stock notes)..... 262,225 60
..... $583,555 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé.....10 pour cent.
Dividende sur le susdit.....5 —
Dividende sur primes remboursées.....15 —

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen — G. A. Green
A. J. Aiken — I. L. Haas,
J. A. Brase — Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak — J. D. Hill,
I. Bloom, — Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, — Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, — John Myers,
John D. Cobb, — H. J. Mullan,
Geo. W. Church, — Edward Nalle,
J. K. Gampbell, — G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman — W. R. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Residence No 166 Esplanade Street.

March W[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt..... $334,876
Pertes, dépenses, taxes..... $196,885 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent..... 59,628 54
..... 255,515 30
Bénéfice net..... $78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir..... $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement..... 122,776 71
..... $532,646 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, — JAS. I. DAY,
E. J. HART, — LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, — EMORY CLAPP
HUGH WILSON, — JAMES BYRNES,
B. RISCOE, — J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, — W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, — L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, — ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, — SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, — GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, — D. FATJO,
J. C. MORRIS, — T. L. AIREY,

7 mars—1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ÉTAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie..... $90,384 55
Primes sur les rivières..... 13,066 58
Primes maritimes..... 9,042 22
..... 112,493 35
Moins, primes remboursées..... 2,426 62
..... $110,067 73
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie..... $22,189 66
Pertes sur les rivières..... 16,422 12
Pertes sur mer..... 816 17
..... $39,427 94
Réassurances..... 4,589 81
Loyer..... 2,500 00
Taxes..... 2,350 35
Réfaction (rebate)..... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt..... 6,487 30
Réservé pour risques non terminés..... 27,171 00 — 93,804 35
..... 16,262 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement..... 5,739 67
Prêts garantis par hypothèque..... 31,066 12
Effets à recevoir pour primes..... 12,460 95
Actions, bons et autres obligations..... 142,596 83
Propriété foncière..... 5,447 24
Primes en voie de recouvrement..... 18,100 69
En caisse..... 27,062 64
..... $242,434 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu..... $60,553 60
Mer..... 13,839 20
Rivières..... 59,181 32—$133,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875..... 15,745 00
..... 149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875..... 17,200 00
Montant net des primes.
Perte par le feu $9,619 94
Pertes sur les rivières..... 33,541 35 — $43,161 19
Réfaction (rebate)..... 25,334 22
Réassurances..... 5,899 08
Primes remboursées..... 1,325 10
Taxes..... 14,211 50
Casuel..... 3,170 42
Loyers..... 6,588 38
Dépenses..... 15,408 43
..... $117,898 28
Moins Intérêts profits et pertes..... 20,192 13 — $97,70
Bénéfice net..... $34,

AUTIF.

Effets à recevoir..... $226,984 42
Mobilier..... 4,933 92
Actions du Harber boat..... 550 00
Bons de la Ville..... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat..... 3,600 00
Compte pour les recouvrements net..... 14,623 51
En caisse..... 95,100 00
..... $347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.   15 avril—1m

---

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER RADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues..... $157,135 7[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées..... $31,647 63
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc..... [illegible]
..... 124,961 5
..... $63,114 1
Total de l'Actif..... $794,815 1

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, — S. Katz, — Louis Schneider
A. Eimer Rader, — Jos. Keller, — W. R. Schmidt,
N. A. Baumgarden, — Th. Lilienthal, — R. Sieg,
E. F. Del Bondio, — C. H. Miller,
Isaac Scherck, — H. Eicke, — S. I. Nasits,
J. N. Schwarz, — Chas. Engsfeld, — H. Pohlmann,
Louis Schwarz, — M. Frank, — F. Rickert,
X. Weissembach, — H. R. Gogreve, — F. Roder,
H. Wildermann

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 12 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton — Alph. Wals — E. Larue
A. Jas — V. Nippert — J. Leisy
A. Granger — J. G. Spor — V. Maignan
J. B. Seguin — E. Scheidecker — P. Mallard
J. B. Mondiegt — M. Bochet — P. Tissé, jr
H. Salomon — E. Saloy — Ch. Frantz
L. Grand — A. Bonnet — Ch. Lacoume
J. J. Reiss — J. Anglade — M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

Le Conseil d'administration arrive au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (29 novembre 1874).

L'attention des sociétaires est particulièrement appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins à domicile:

1er District jusqu'à "Louisiana Avenue."
2me " " Pont au Bayon.
3me " " Abattoirs.

Puis sur l'augmentation du nombre des Docteurs chargés du service médical de la société qui aujourd'hui sont au nombre de quatre.

Le Docteur J. Touatre, ayant charge de l'Asile, offre de donner des consultations à tous les Sociétaires qui viendront à l'Asile, à l'heure de sa visite.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 30 novembre 1873, était de..... $ 641 6[illegible]
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions..... 11,564,38
Total des recettes..... $12,496,06
A déduire pour les dépenses pendant la même période:
Assurance de l'Asile et de son contenu..... $ 131 76
Gardien de l'Asile..... 2,679 30
Médecins..... 1,505 50
Pharmaciens..... 1,562 29
Secrétaires..... 300 00
Annonces, impressions et frais de bureaux..... 112 65
Collecteur (sa commission)..... 1,111 20
401 Bons de secours..... 2,020 00
Lingerie et ustensiles..... 107 00
Provisions..... 517 14
Réparations et citerne..... 295 [illegible]
Gaz, charbon et bois..... 1[illegible]
Inhumations..... 2[illegible]
Funérailles..... 201 00
Remboursement de huit actions et les intérêts..... 104 00 $11,493 22
Balance en caisse ce jour:..... $1,002 76

Caisse de Bienfaisance.

La balance au 30 novembre 1873 était de..... $[illegible] 30
Reçu depuis cette époque..... 501 60 $[illegible]
A déduire:
42 admissions à $11 00..... 462 0
Balance en caisse:..... $317 8

Cette caisse depuis sa fondation a payé l'admission de 94 membres.

Actif de la Société:
L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux..... $72,330 00
A déduire 50 actions à $10 00 soit..... 500 00
Actif net:..... $71,830 00

Rapport du Comité d'Admission.

Le 30 novembre 1873 la Société se composait de..... 1108 membres
Admis depuis cette époque..... 142 — 1212 membres
Sur lesquels il faut déduire:
Démissionnaires..... 2
Décédés à l'Asile..... 5
Décédés à domicile..... 24
Rayés aux assemblées générales..... 206 — 226
Effectif actuel
Classés ainsi qu'il suit:
Membres honoraires..... 20
Pensionnaires à l'Asile..... [illegible]
Sociétaires suspendus..... 18
Fils de Sociétaires..... 23
Veuves..... 0
Membres actifs..... 966 total égal des membres

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année 401 Bons de secours représentant la somme de $2020.00.

Service Médical.

Le rapport du Docteur J. Touatre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné Sociétaires qui ont séjourné 2444 journées.

Pour le second district, le Dr. J. Touatre a donné ses soins à 400 sociétaires qui pendant leurs maladies ont nécessité 1174 visites.

Le Docteur A. de Roaldès, chargé du 3me District, a soigné 152 malades qui ont exigé 574 visites.

Enfin celui du Docteur H. D'Aquin à qui est confié le 1er et 4ème Districts constate qu'il a donné ses soins à 300 malades et qui ont nécessité 828 visites.

Le rapport du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des différents membres du Conseil d'administration n'ont dénoncé aucune plainte dans le service administratif, médical ou intérieur.

Le Conseil d'administration avant de terminer son rapport annonce le résumé des secours accordés aux sociétaires depuis la fondation de la société jusqu'à ce jour:

Malades soignés à l'Asile 5290 qui y ont séjourné 60775 journées.

Malades soignés à domicile 5585 qui ont nécessité 45032 visites.

Secours en espèces $24,176 00.

Le Service administratif, pour l'année 1875 se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès verbal d'élection du 29 novembre:

MM. Jh. Girod, Président, rue Dumaine 71.
F. Tujague, Vice-Président, 11, rue Chartres
N. Bouvier, Trésorier, 43 rue Ste. Anne.
J. Schweitzer, 106, Royale, } Formant le comité de finances.
A. Pahia, 86, Bourgogne, }
J. Leblanc, 255, Vieille Levée }
J. Soudain, 211 Orléans, } Formant le comité de secours.
L. Minvielle, 110 Ste Anne }
M. Manadé, 141 St Louis, }
J. Lafond, 105 Bourbon, }
J. Rivard, 135, St Pierre, } Formant le comité d'admission.
J. P. Carrère 150 Bourbon, }

Le Conseil en terminant ce rapport informe les sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. Simon, rue Toulouse et Chartres chez M. Rouyer, ou 213 rue Ste Anne.

Collecteur—P. F. Chabert, 168, rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—Jh. Dufaut.
Médecins—Pour l'Asile Dr. J. Touatre.
1er et 4ème Districts Dr. H. D'Aquin.
2me District Dr. J. Touatre,
Office Coin Magasin et Natchez.
3ème District Dr. A. de Roaldès, résidence 435 Rempart.

RAPPORT SUR L'ETAT
—DU—
STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..... $1,1[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..... [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques..... [illegible]
Dû par des agents (approuvés de réserve)..... [illegible]
Dû par d'autres banques nationales..... 13,[illegible]
Dû par des banquiers et des banques d'Etat..... [illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations..... [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées..... [illegible]
Primes payées..... [illegible]
Echanges pour le Clearing House..... $102,4[illegible]
Billets d'autres banques nationales..... 3,[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)..... [illegible]
Espèces..... [illegible]
Billet légal tender..... [illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation..... [illegible]
Total..... [illegible]

PASSIF.

Capital payé..... $[illegible]
Surplus..... [illegible]
D'autres profits non partagés..... [illegible]
Billets de banque nationale non-rachetés..... [illegible]
Dividendes non payés..... [illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques..... $962,702 [illegible]
Certificats de dépôts sujets à demande..... 2,000 [illegible]
Chèques certifiés..... 32,[illegible] 01
Chèques du caissier non payés..... 100 00
Dû à d'autres banques nationales..... [illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat..... 81,4[illegible] 47
Total..... [illegible] 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, } Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER. }

12oct—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..... $1,791 76
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..... [illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..... $5,499 [illegible]
Escompte de billets payés avant l'échéance..... 247 [illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière..... [illegible]
..... $7,029 14
Bénéfice net..... [illegible]
..... $7,137 [illegible]—$7,137 [illegible]

L'actif de la société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur..... $84,[illegible]
Propriétés foncières..... [illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat..... $1,661 41
Currency des Etats-Unis..... 144 20 — 1,810 [illegible]
Effets à recevoir..... 7,160 15
Divers débiteurs..... 590 [illegible]
Installations..... 1,000 00
Intérêt courant..... [illegible]
..... [illegible]
Actions payées en plein..... [illegible] 00
Actions payées en partie..... 3,792 85
Scrip..... 4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé..... 127 [illegible]
Effets à payer..... 405 00
Divers créanciers..... 40[illegible] 70
Surplus de l'actif..... 16,470 22 105,172 92

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR JR., Notaire public.

22 oct—1m